

Rapport annuel 2012

former
conseiller
mobiliser
2012

2012



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Secrétariat générale

Weihergasse 7a | 3005 Berne
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
verband@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

Formation continue

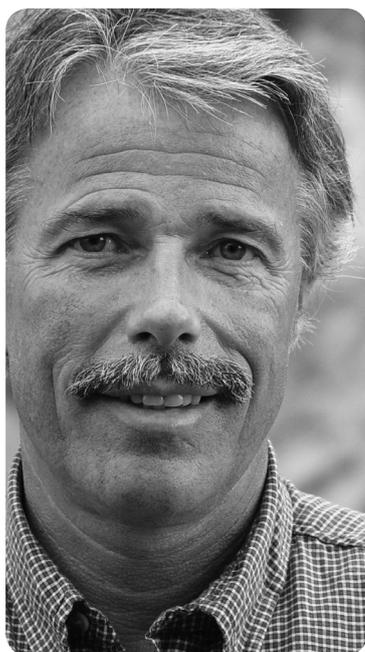
Könizstrasse 74 | 3008 Berne
Fon 031 808 70 77 | Fax 031 808 70 78
weiterbildung@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

Défense des intérêts	3
Formation continue	6
Organes et collaborateurs/trices	8
Bilans et Comptes	10
Rapport du bureau de vérification	12

Effectif des membres vbb|abems au 01.01.2013

288 (288) établissements médico-sociaux
21 (22) associations et fédérations
63 (76) membres individuels

entre parenthèses la situation au 01.01.2012



Carlo Imboden,
président

Chères lectrices, chers lecteurs,

En qualité de membre de l'OdA Santé Berne, vbb|abems a pour objectif de remédier à la pénurie de personnel soignant qui se profile grâce à la formation de spécialistes. Ce même objectif est également poursuivi par les trois autres associations d'employeurs regroupés au sein de l'OdA, à savoir l'organisation Spitex du canton de Berne, l'Association des hôpitaux privés du canton de Berne ainsi que l'Association des hôpitaux publics «diespitäler.be». Jusqu'ici, nous parvenons à nous accorder entre les représentants des associations d'organisations patronales (d'employeurs). Mais si pour une fois, cela devait ne pas être le cas, nous risquons d'être mis en minorité au sein de l'Assemblée des membres et du Comité par les représentants des associations du personnel et ceux du canton de Berne. Ce défaut de naissance de l'OdA Santé Berne nous poursuit jusqu'à aujourd'hui. Contrairement à d'autres cantons, l'OdA Santé Berne n'est pas une organisation patronale (d'employeurs) à proprement parler, mais une organisation mixte constituée d'employeurs, d'organisations patronales (d'employeurs) ainsi que d'instances cantonales. Cela fait des années que vbb|abems souhaiterait changer cet état de fait, mais nous nous heurtons systématiquement à la résistance des associations du personnel et des représentants cantonaux.

Ce qui est surprenant ici, c'est surtout le comportement récalcitrant des représentants cantonaux, qui se défendent de se confiner dans le rôle du canton et d'abdiquer en tant que membres votants au sein du Comité et de l'Assemblée des membres. Dans les statuts de l'ODA figure l'art. 3 But, chiffre 2, qui stipule que «L'association poursuit notamment les objectifs suivants:

a) L'association est l'interlocuteur principal des autorités cantonales compétentes en matière de formation professionnelle dans le secteur de la santé...». La question qui se pose d'emblée ici, c'est comment un membre à part entière de l'OdA peut être son propre interlocuteur. Nous aimerions mettre à un terme à ce non-sens réglementaire, même si dans un courrier, le directeur de la santé a défendu avec complaisance les intérêts personnels d'un représentant cantonal.

Je vous souhaite à vous ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, qui s'engagent jour après jour pour le bien-être des personnes âgées beaucoup de force, de confiance et de satisfaction.

Défense des intérêts



Peter Keller,
directeur

L'année écoulée n'entrera pas dans l'histoire. Bien entendu, il ne s'agit pas de la grande scène de l'histoire mondiale, mais de celle des établissements médico-sociaux du canton de Berne. Suite à l'introduction du nouveau financement en 2011, l'année 2012 était placée sous le slogan: on ne change pas une équipe qui gagne. Malgré tout, un certain nombre de choses a bougé. C'est précisément de cela qu'il sera question dans le présent rapport.

Appartements avec prestations – nouveau financement recherché via les prestations complémentaires (PC)

Dès l'introduction du forfait pour les appartements avec prestations, il était clair que ce financement par le forfait de CHF 115.- ne durerait que jusqu'à fin 2012. Pour les années à venir, il a par conséquent fallu trouver une nouvelle solution. Cette dernière ne nous a malheureusement pas donné satisfaction. En effet, les locataires d'appartements avec prestations doivent, à l'avenir, obtenir les mêmes prestations que ceux qui vivent chez eux. Etant donné que pour le loyer, on table sur un montant modeste de CHF 1100.- par mois, de nombreux fournisseurs auront des difficultés pour proposer leurs offres de manière à couvrir les coûts. Le supplément pour un appartement adapté aux fauteuils roulants permet d'y remédier dans une certaine mesure, mais celui-ci ne peut être facturé que si le besoin peut être attesté à l'aide d'un certificat médical. C'est pourquoi vbb|abems a élaboré un modèle tarifaire, qui permet de facturer à nouveau CHF 115.- par jour au total. Ce modèle a été présenté aux fournisseurs d'appartements avec prestations à l'occasion d'une manifestation informative. Cette manifestation, qui a attiré un grand nombre de participants, laisse espérer que tous les fournisseurs s'en tiendront aux

recommandations et que les bases pourront ainsi être créées pour des négociations avec les autorités concernées.

Un prix pour l'entreprise formatrice ASSC de l'année

Afin d'encourager la formation dans les établissements médico-sociaux, vbb|abems a versé pendant quelques années aux entreprises de formation une participation à la contribution de base de l'OrTa Santé Berne et a publié le classement des entreprises formatrices ASSC. Le fait que la qualité ne soit pas prise en compte dans ce classement n'a cessé d'être dénoncé. Suite à des discussions intensives au sein du Conseil de formation, le Comité a décidé qu'à partir de 2013, un prix serait décerné à l'entreprise formatrice ASSC de l'année. Lors de la mise au concours en 2013, toutes les entreprises recevront les critères d'évaluation. Les inscriptions peuvent être transmises par les apprentis du 6e semestre. Dans un premier temps, une auto-évaluation sera réalisée par l'entreprise, puis un jury sélectionnera les trois meilleurs et leur rendra visite. On déterminera ensuite l'entreprise gagnante. La remise du prix aura lieu lors de l'assemblée des membres du 28 août 2013.

«Soins au centre» – est une campagne d'information pour le recrutement du personnel

Suite à des discussions intensives au sein de tous les organes de l'association, le Comité a décidé que vbb|abems démarrerait une campagne d'information placée sous le slogan «Soins au centre», afin d'améliorer l'image des établissements pour les apprentis et collaborateurs potentiels, la priorité étant accordée aux apprentis. Le



message principal doit être véhiculé par le slogan, mais ce dernier doit être étayé par des messages secondaires et des arguments restant à définir.

Diverses mesures sont prévues: la présentation à la BAM sera reconçue, et de nouveaux flyers seront élaborés à cet effet. Un court-métrage a été réalisé afin de communiquer les messages clés. Dans le cadre de l'exploration de carrière, des instruments pour la réalisation de stages découverte et de manifestations informatives doivent être mis à la disposition des membres de notre association. Un groupe de travail met en œuvre, en commun avec une agence, le concept approuvé par le Comité.

Nouveaux contrats en matière de soins aigus et de transition

Conformément à la loi sur l'assurance-maladie, les soins aigus et de transition constituent une prestation prise en charge par les caisses maladie. Les caisses maladie et le canton paient en commun les prestations de soins pour une durée maximale de 14 jours. Cette

nouvelle prestation n'a pas été demandée jusqu'ici dans les établissements médico-sociaux.

Après avoir pesé les avantages et les inconvénients, le Comité a décidé que des contrats devaient être négociés avec les assureurs maladie. De tels contrats ont pu être conclus pour l'automne avec Helsana, Sanitas et KPT (HSK) ainsi qu'avec tarifsuisse, pour être ensuite soumis au Conseil d'Etat pour approbation. S'ils sont approuvés, il faudra, au cours d'une se-

conde étape, se pencher sur le financement de l'hôtellerie pour les patients qui ne sont pas en mesure de payer eux-mêmes ces prestations. Il reste à voir si un financement des prestations complémentaires sera possible.

Helsana-Sanitas-KPT font partie de la HSK

Les contrats négociés en 2010 avec santésuisse arriveront à échéance fin 2013. Des contrats administratifs doivent désormais être conclus au niveau national. Notre association nationale CURAVIVA Suisse est partenaire pour de tels contrats. La délégation de négociation, dans laquelle vbb|abems est également représentée, a négocié l'an dernier un contrat administratif avec le groupe HSK (Helsana, Sanitas, KPT). Si ce dernier est approuvé par les organes de notre association, les établissements médico-sociaux du canton de Berne pourront adhérer au nouveau contrat. Le contrat règle les questions administratives entre les établissements-médico-sociaux et les assureurs maladie, mais ne contient pas de tarifs. A partir de 2014, les tarifs de soins de

CHF 9.– par degré de soins, définis par le Conseil fédéral, seront applicables. Les tarifs pour les prestations complémentaires (médecin, médicaments, thérapies et LIMA) peuvent être négociés selon le nouveau contrat administratif au niveau cantonal. C'est d'ailleurs ce que fera la délégation de négociation de notre association. Nous espérons par ailleurs qu'un contrat administratif correspondant pourra être négocié avec Tarifsuisse, l'organisation qui représente les autres assureurs maladie.

Marge de manœuvre réduite pour la hausse des plafonds des coûts 2013

Renchérissement négatif, hausse modérée des salaires et nouvelle baisse du taux d'intérêt de référence: les critères convenus avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne pour l'adaptation des plafonds des coûts n'ont pas permis d'avancées notoires pour l'année 2013. Comme ces derniers avaient déjà été définis en octobre, on a encore pu tabler sur 0,5% lors des adaptations salariales, mais le Conseil d'Etat a finalement accordé 0,4%. Cette baisse devra être prise en compte l'année prochaine pour les plafonds des coûts. On comprend aisément le souhait de nos membres d'avoir des plafonds des coûts plus élevés. Nous n'avons cependant reçu aucun signal nous laissant craindre que les valeurs actuelles étaient faibles au point de nécessiter une réduction d'effectifs ou la suppression d'autres prestations. Nous partons du principe que le financement ne posera pas non plus de problèmes insurmontables au cours de la deuxième année, avec le nouveau système de financement.

Programme type pour la mise en œuvre de mesures limitatives de liberté

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne a élaboré,

dans le cadre de l'introduction du nouveau droit de la protection de l'adulte, la recommandation «Mesures limitatives de liberté en institution: normes de qualité». Ces normes servent de recommandations jusqu'à l'introduction des bases légales correspondantes. Dès que les bases légales seront disponibles, elles seront obligatoires pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter.

Les normes ont bien entendu fait l'objet de discussions approfondies au sein des organes de notre association, et nous avons élaboré à cet effet une procédure de consultation, dont les principaux contenus ont été intégrés dans le programme type. Par ailleurs, nos organes ont décidé de mettre à la disposition de nos membres des aides à la mise en œuvre. Un programme type sera élaboré et les membres seront invités à une séance informative, qui aura lieu en 2013.

www.persomed.ch

vbb|abems a créé la société persomed, afin de pouvoir proposer aux établissements du personnel soignant à des conditions intéressantes. Bien qu'il ne soit pas facile de trouver du personnel qualifié, persomed a connu une bonne évolution au cours de la deuxième année. Le nombre de contrats a augmenté, et le directeur, Martin Michel, a pu convaincre de façon accrue les cadres des établissements médico-sociaux et le personnel soignant des avantages que pouvait procurer une mise à disposition par l'intermédiaire de persomed. Il est aujourd'hui en mesure de mettre à profit ses connaissances du secteur de manière à ce que les établissements médico-sociaux tout le comme le personnel fasse déjà un peu connaissance avant le premier contact. Cela facilite considérablement le processus de recrutement. Essayez par vous-même, vous pouvez joindre persomed au 031 992 90 60.

Formation continue



Hildegard Senn Keusen,
directrice de la formation continue

Et nous poursuivons nos efforts! Découvrez nos activités 2012!

A côté des activités quotidiennes, nous nous sommes concentrés cette année sur les points suivants:

Déménagement du secrétariat

Après de longues années passées au château de Riggisberg, nous avons déménagé en janvier à Berne, dans le quartier de Marzili. Cela nous a permis d'améliorer la proximité avec les clients, mais n'a pas supprimé les trajets fastidieux entre le secrétariat et le centre de cours de Fischermätteli.

Nouvelle systématique de formation

Le nouvel examen professionnel de spécialiste en soins de longue durée et accompagnement ne nous laisse pas de répit. Nous continuons à développer notre formation avec certificat «Soins et encadrement en gérontologie/gériatrie» pour en faire un cours préparatoire à l'examen professionnel fédéral. Comme le règlement d'examen du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) n'est pas encore adopté définitivement, cela exige beaucoup de flexibilité et de conviction de la part de toutes les parties prenantes ainsi que des entretiens de conseil et de motivation qui demandent souvent beaucoup d'efforts, en particulier de notre côté.

Administration des cours

Le 15.12.2012, nous avons introduit un logiciel moderne pour l'administration professionnelle des cours. Cela simplifie les tâches administratives, encourage la qualité ainsi que la présentation professionnelle vis-à-vis de l'extérieur.

Personnel

Au sein du secrétariat, Marlen Rikli nous a

soutenu ad interim jusqu'en août afin de compenser l'absence maladie prolongée de la titulaire du poste et d'assurer la formation de Gnanusa Nagarajah, notre apprenti commercial. Le 1^{er} août, nous avons définitivement embauché une nouvelle recrue pour le secrétariat: avec Angela Fuhrer, nous avons pu accueillir au sein de notre équipe une assistante de direction et de formation continue au bénéfice d'une excellente formation. Grâce son engagement sans faille avec G. Nagaraja, nous avons pu structurer le secrétariat dans les délais. Un grand merci à l'équipe du secrétariat!

Qualité de la formation continue

Audit annuel eduQua

Lors de l'audit annuel d'eduQua fin 2012, on nous a confirmé que toutes les exigences étaient bien remplies et que le certificat conserverait sa validité sans conditions supplémentaires.

Evaluations des cours

Grâce à des évaluations systématiques des cours, nous recevons des retours d'information relatifs à l'impression générale, à la réalisation des objectifs, aux acquis pédagogiques ainsi qu'à la conception des cours. Nous pouvons être très fiers des résultats obtenus. Dans de nombreux domaines, nous avons en effet reçu des retours d'information très positifs ainsi que des suggestions constructives.

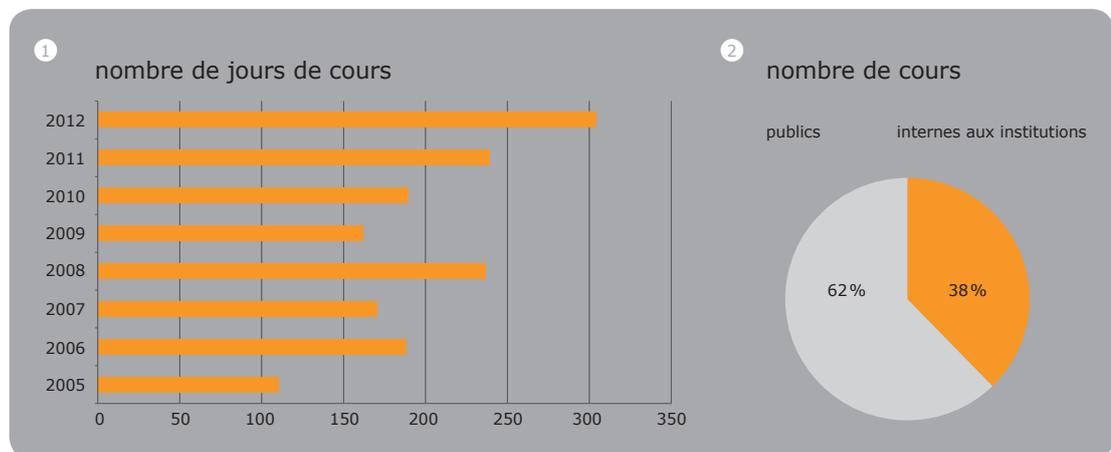
Un grand merci à nos enseignants, qui s'engagent tous sans compter, avec une grande compétence professionnelle – de la planification à l'évaluation des cours! Nous remercions également tous les partenaires pour leur excellente collaboration, et tout particulièrement l'équipe du secteur Migration/Focus, OSEO Berne.

Le domaine de la formation continue en chiffres

C'est avec plaisir que nous faisons un tour d'horizon de l'année de cours écoulee. Nous enregistrons une hausse significative des journées de cours (304 contre 239 l'année précédente et 189,5 en 2010) et nous multiplions

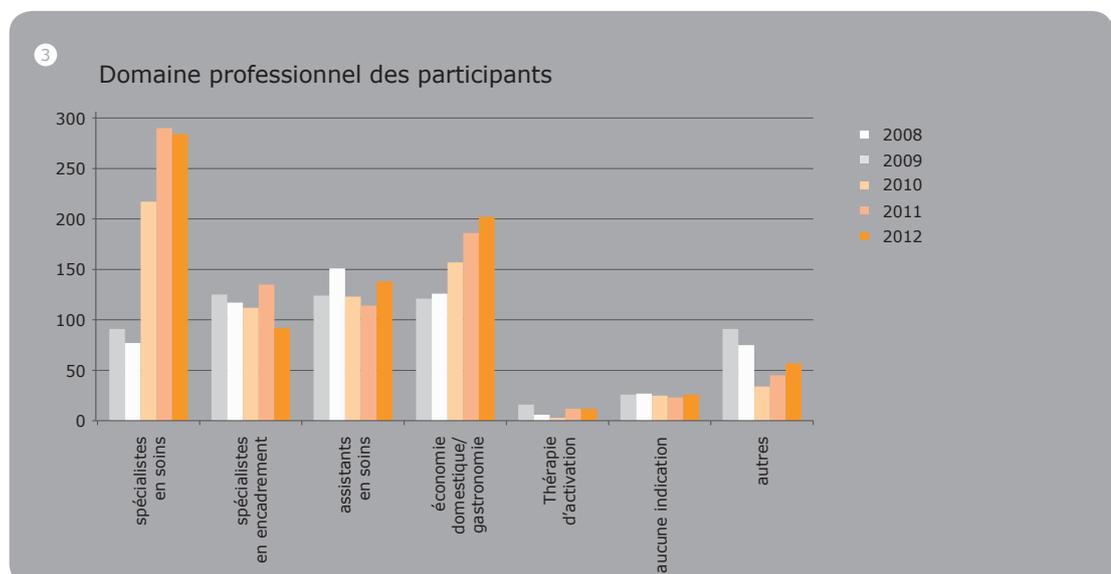
par deux la valeur par rapport à l'année 2009 (voir graphique 1).

Ainsi que le montre le graphique 2, le rapport entre les cours publics et les cours internes aux institutions s'établit à 62% contre 38%. Au total, nous avons pu réaliser 107 cours.



L'augmentation significative du nombre de participants à nos cours, qui est passé de 1377 l'année précédente à 1592, est tout à fait réjouissante. Par rapport à 2009 (809), ce nombre a été multiplié par deux. Grâce

au développement de notre offre, nous avons pu acquérir de nouveaux clients dans les domaines de la formation professionnelle et de l'économie domestique/la gastronomie (voir graphique 3).



Organes et collaborateurs/trices

Comité

Président	Carlo Imboden, Liebefeld
Membres	Maya Andrey, Bern
	Jürg Blatti, Bern (jusqu'à juin 2012)
	Barbara Burgener, Thun (jusqu'à juin 2012)
	Esther Flückiger, Bern (dès juin 2012)
	Urs Hänni, Urtenen-Schönbühl (dès juin 2012)
	Dieter Hannich, Köniz
	Rudolf Meister, Utzigen
	Anna Ravizza, Biel (dès juin 2012)
	Jean-Daniel Renggli, Reconvilier
	Andreas Schoder, Hünibach
	Thomas Stettler, Muri
	André Streit, Zweisimmen
	Hanspeter Stuber, Münchenbuchsee (jusqu'à juin 2012)

Conférence consultative

Président	Andreas Schoder, Hünibach
Membres	Adelbert Baggenstos, Meiringen (jusqu'à juin 2012)
	Alfred Binggeli, Burgdorf
	Ruth Caspard, Evilard
	Monika Eichelberger, Biel (dès juin 2012)
	Marc Fankhauser, Worben (dès juin 2012)
	Brigitta Gasche, Bern
	Jens Herkenrath, Bönigen (dès juin 2012)
	Marcel Lanz, Langenthal
	Urs Lüthi, Langnau
	Hans-Peter Meichtry, Büren (jusqu'à juin 2012)
	Daniela Messerli Affolter, Bern
	Anna Ravizza, Biel (dès juin 2012)
	Marcus Salzmann, Seedorf (dès juin 2012)
	Thomas Trösch, Pieterlen (jusqu'à juin 2012)
	Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
	Markus Vögtlin, Wiedlisbach
	Werner Wyss, Schwarzenburg

Président**Conseil de formation**

Dieter Hannich, Köniz

Membres

Ulrich Benninger, Utzigen

Christoph Berger, Belp

Madeleine Ducommun, Bern

Margrit Finger, Thun

Brigitta Gasche, Bern

Manuela Petermichl, Köniz

Elisabeth Schüpbach, Riggisberg

Esther Streich, Spiez

Collaborateurs/trices

Peter Keller secrétaire général

Hildegard Senn Keusen responsable formation continue

Angela Fuhrer assistante de la direction et de la formation continue (dès août 2012)

Marlen Rikli assistante de la direction et de la formation continue (jusqu'en août 2012)

Gnanusa Nagarajah apprentie de commerce

Bilans et Comptes

Bilans au 31. décembre

	2012		2011	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Actifs				
Moyens disponibles		170'295		207'982
Créances		116'692		169'677
Régularisation des actifs		37'400		42'061
Immobilisations financières à six mois		746'733		735'396
Immobilisations financières à long terme		717'564		692'564
Prêt persomed SA	360'000		250'000	
Réévaluation persomed SA	-359'999	1	-249'999	1
Participation persomed SA		50'000		50'000
Total des actifs		1'838'685		1'897'681
Passifs				
Engagements		45'825		127'245
Facturation d'avance		114'236		112'390
Régularisation passive des comptes		11'300		18'500
Provisions		580'491		559'101
Réserves pour fluctuations de valeur		56'384		56'384
Capital au 1.1.	1'024'061		1'219'043	
Excès des recettes	6'388		-194'982	
Capital au 31.12.		1'030'449		1'024'061
Total des passifs		1'838'685		1'897'681

Comptes d'exploitations du 1.1. au 31.12.

	2012 CHF	2011 CHF
Recettes		
Inscriptions au cours	707'930	591'991
Cotisation des membres	502'330	500'718
Recettes divers	60'661	134'352
Résultat financier	33'233	26'007
Total des recettes	1'304'154	1'253'068
Dépenses		
Dépenses de personnel	810'875	778'641
Frais représentés par les salles et locaux	75'372	67'393
Administration	127'345	168'675
Publicité	57'920	55'635
Frais d'exploitation	78'417	30'556
Otra	6'447	55'600
Frais hors-plan	31'390	41'551
Total des dépenses	1'187'766	1'198'050
Excès des recettes	116'388	55'017
Réévaluation persomed SA	110'000	249'999
Excès des dépenses/des recettes	6'388	-194'982

Rapport du bureau de vérification



Bericht der Revisionsstelle
zur Eingeschränkten Revision
an die Mitgliederversammlung des
**Verbandes Berner Pflege- &
Betreuungszentren – vbb | abems**
Bern

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlansagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

VISTA Treuhand & Revisions AG

Leo Ruffiner
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Leitender Revisor

Andrea Lanz
Treuhandlerin mit eidg. Fachausweis

Beilage:

- Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung)

Bern, 21. März 2013

VISTA Treuhand & Revisions AG | Wankdorffeldstrasse 88 | Postfach 7036 | CH-3001 Bern
Telefon 031 332 80 60 | Telefax 031 332 80 61 | info@vista-treuhand.ch | www.vista-treuhand.ch

Mitglied der TREUHANDKAMMER